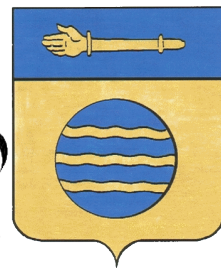


AUGIGNAC

INFOS

COMMUNE
D'AUGIGNAC



Bulletin municipal n° 8



Janvier 2018

Le lien social

Au cours des deux années écoulées, de nombreux changements sont intervenus sur le plan politique à tous les niveaux.

En Europe, le Brexit issu du référendum britannique de 2016 sera effectif le 29 mars 2019, posant de nombreuses questions sur les futures relations commerciales et humaines entre les deux parties notamment sur les droits des ressortissants britanniques expatriés, et ils sont nombreux sur notre commune.

En France, les élections présidentielles et législatives ont bouleversé le schéma traditionnel gauche/droite. Cela prouve que notre système démocratique fonctionne et que le peuple français sait prendre ses responsabilités quand le ressenti est trop négatif, quand il se sent trahi par la politique menée qui n'est pas celle annoncée, quand des « affaires » touchent ceux qui devraient être des exemples de vertu. Au nouveau gouvernement de travailler à l'amélioration de notre société et à la levée des nombreuses interrogations sur l'avenir de notre monde rural et de ses petites collectivités que sont nos communes, véritable lien social entre le peuple et ses dirigeants. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) a redessiné la géopolitique française en donnant plus d'importance aux Régions et aux métropoles, notamment sur le plan économique. Les départements gardent entre autres la compétence sociale et la voirie mais voient leurs moyens diminuer. Les communautés de communes ont été contraintes de fusionner pour atteindre au moins 15 000 habitants. En ce qui nous concerne nous sommes passés de 8 communes en 2010 à 11 en 2014 pour arriver à 28 au 1^{er} janvier 2017, date de la création de la nouvelle « Communauté de Communes du Périgord Nontronnais » issue de la fusion des anciennes CCHP et CCPVN.

Les communes elles-mêmes sont fortement invitées à se regrouper. Cela s'est fait dans la banlieue périgourdine et même sur le Mareuillais où 9 communes n'en forment plus qu'une. On est dans l'orientation prise par les gouvernements successifs dont la volonté est de regrouper nos institutions sur un même lieu, notamment les écoles. Quid du lien social de proximité ?

Ce lien social, le Conseil Municipal et moi-même souhaitons qu'il perdure à Augignac. C'est tout le sens de nos actions,

Ne pas jeter sur la voie publique

Commune d'Augignac

Vœux du Maire
À l'occasion de la nouvelle année, Monsieur le Maire et son conseil municipal vous invitent le dimanche 21 janvier à 11 heures au Foyer Rural Laurence Gauthier

que ce soit par l'intermédiaire de ce bulletin, par les amplitudes horaires de la mairie, par l'ouverture de l'Agence postale portée à 4 matinées au lieu de 3, par le maintien du repas des aînés, par le Noël des enfants

Ce lien social est aussi lié à l'évolution des nouvelles technologies, et là notre monde rural est à la traîne comme en témoignent les difficultés récurrentes d'accès au réseau de téléphonie et de sa maintenance. Pourtant, l'arrivée de la fibre est annoncée. Nous nous devons de l'anticiper et pour cela, chaque foyer devra disposer d'une adresse normalisée (avec son numéro). Actuellement seul le bourg dispose d'un adresse, celui-ci sera à mettre en place sur l'ensemble de la commune. Ce sera l'une des actions de 2018.

Je voudrais terminer en saluant le travail des associations et surtout des bénévoles qui tout au long de l'année passée ont animé et ont donné d'Augignac l'image d'une commune unie et dynamique, c'est aussi cela le lien social.

Que 2018 apporte à tous joie, bonheur et surtout une bonne santé

Pierre Peyrazat, Maire d'Augignac.

page 1

LE POINT SUR NOS ACTIONS EN 2017

Rénovation du Foyer Rural

« Laurence Gauthier »:

Chacun a pu se rendre compte de la réussite de cette opération. Les associations ont le plaisir de se retrouver dans une salle agréable et confortable. Cette année nous allons investir dans du mobilier plus maniable qui restera sur place (chaises et tables).

Pour info, le foyer est utilisé par les écoles et les associations pour leurs activités récurrentes : GV le mardi soir et le jeudi matin, club de l'amitié le jeudi après-midi, yoga le vendredi soir... Il accueille aussi diverses manifestations : concours de belote, loto, repas et il est souvent loué pour des manifestations privées.

La réhabilitation de la lagune :

Cette lagune entièrement rénovée est depuis le 1er janvier gérée par la communauté de communes suite au transfert des compétences eau et assainissement rendu effectif par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 (voir article sur la Communauté de Communes). Les subventions attendues de l'agence de l'eau Adour Garonne ayant été honorées, nous avons pu rembourser le prêt relais en décembre avant ce transfert.

Le changement du système de chauffage de l'école et du foyer :



Le label « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » obtenu en 2015 impliquait pour prétendre à la subvention de 50 000 € l'abandon du combustible fuel au profit d'énergies plus écologiques : mise en place d'une pompe à chaleur air /air avec ventilation double flux pour le foyer et changement de la chaudière fuel par une chaudière à pellets pour l'école. À ce jour, nous avons touché 40 000 € soit 80% de la subvention.

Le retour à la semaine scolaire à 4 jours :

Le décret du 27 juin permettait aux communes qui le souhaitaient de répartir les 24 heures d'enseignement sur 8 demi-journées (au lieu de 9). Suite aux enquêtes réalisées auprès des familles en mai, l'ensemble des Maires du territoire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais a choisi le retour de la semaine scolaire sur 4 jours (plus d'école le mercredi matin), ce qui a pour conséquence la suppression des TAP sur le temps scolaire.

Les travaux de voirie :

Remise en état de la VC 208 et point à temps sur les villages de Puybégout et des Chadauds

Travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le bourg (rue des Clédoux et Chemin de Nauvialle) et sur Lapeyre sud.

PREVISION DES TRAVAUX 2018

Poursuite de l'Agenda programmé pour les travaux d'accessibilité :

Nous travaillerons sur la mise aux normes de l'école concernant l'accessibilité tel que cela a été défini dans la programmation de l'agenda déposé en sous-préfecture.

Poursuite du projet 0 herbicide :

Le dossier déposé auprès de l'agence de l'eau a été retenu à hauteur de 13000 €, ce qui va nous permettre de poursuivre l'opération en 2018. Nous sommes allés visiter les cimetières enherbés de Liqueux et de Négrondes et des demandes de devis ont été déposées auprès des entreprises spécialisées sur ce thème pour un enherbement en 2018. Fin janvier, il sera procédé à la suppression de la haie de thuya du stade devenue très difficile à tailler côté stade. Elle sera remplacée par une haie diversifiée.

Mise en place d'une démarche de dénomination et de numérotation des adresses sur l'ensemble des villages de la commune :

Objectifs :

Faciliter l'accès aux soins et services à domicile (médecins, secours d'urgence, services divers, eau, électricité...)

Faciliter le déploiement de la fibre, et l'utilisation des outils de cartographie comme le GPS

Faciliter et simplifier les livraisons à domicile

Faciliter la gestion des listes électorales et les opérations de recensement

Travaux au cimetière :

Agrandissement du columbarium, enherbement du cimetière

Réflexion sur certaines concessions non entretenues pouvant faire l'objet d'une procédure d'abandon.

Numérisation des emplacements.

Poursuite du programme voirie (à définir prochainement)

Une soirée pleine d'émotion



Le soir du vendredi 22 décembre 2017, la Municipalité a organisé son second « arbre de Noël » pour les enfants de 3 à 10 ans habitant la commune d'Augignac. Après quelques goûteux et jus de fruit pour faire patienter, ce fut un spectacle de magie présenté par la « Compagnie Bulle » venue tout droit de la région bordelaise, spectacle alliant musique, magie, humour et frissons pendant une heure. Ce fut un moment très agréable (sauf peut-être pour la tourterelle). Sitôt la fin du spec-



tacle, une surprise est tombée du ciel : le Père Noël nous a rejoints et a offert un cadeau à chaque enfant présent ce soir-là. Pour les absents, il a laissé leurs cadeaux à la mairie pour qu'ils puissent venir les chercher (aux heures d'ouverture bien entendu !)

Cette soirée a été offerte par Le Maire et les Adjointes que je tiens à remercier notamment Mme Valérie Gendre qui a réglé la totalité de la facture du spectacle. Merci aussi à tous, parents (et parfois grands-parents) et enfants de leur nombreuse présence pour cet agréable moment.

Yoan Marena

De la convivialité des plus jeunes aux anciens

Le repas des Aînés de la commune d'Augignac

La rénovation du Foyer rural étant terminée, la municipalité a renoué avec la tradition du repas des aînés le dimanche 17 décembre à midi.

Mr le Maire, Pierre Peyrazat, a tout d'abord souhaité la bienvenue aux anciens et les a remerciés d'être venus si nombreux passer ce dimanche agréable autour d'une bonne table.

Il a également remercié les membres du Conseil Municipal pour l'organisation, le décor de la table et, en particulier, Valérie Gendre qui a offert les 11 petits sapins de Noël.



Une centaine de personnes étaient présentes pour partager le savoureux repas préparé par Mr Poursat de l'Auberge du Presbytère de Saint Barthélémy de Bussière et déguster le dessert préparé par les Délices d'Augignac. L'ambiance était festive ainsi que dansante grâce à l'animation musicale assurée par Monsieur Alain Faure de Marsac sur l'Isle.

Cette journée est surtout une précieuse occasion de se retrouver, d'échanger et de partager. Ceux qui n'ont pas pu participer à ce moment convivial n'ont pas été oubliés pour autant, un cadeau leur ayant été apporté à leur domicile par les Conseillers Municipaux.



Mado Grasset

Des nouvelles de la Com Com

De nouveaux locaux provisoires :

Suite à la création de la nouvelle Communauté de communes du Périgord Nontronnais (CCPN), les locaux situés Avenue du Général Leclerc se sont vite montrés trop exigus et peu fonctionnels pour travailler dans de bonnes conditions. De nouveaux locaux ont été recherchés et une solution provisoire a été trouvée rue Antonin Debidour dans les locaux de l'Espace des Métiers d'Arts (EMA), le service urbanisme et l'OPAH restant dans leurs locaux .

Nouvelle communauté : nouveaux statuts et nouvelles compétences :

Créée au 1er janvier 2017, la nouvelle communauté avait un an pour redéfinir ses compétences à partir de ce qui était exercé sur les deux anciennes communautés. Cela a été fait et validé par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017.

Peu de changement par rapport à ce qui se faisait sur notre ancienne CCHP : la compétence voirie avec la mise en place d'un schéma routier est maintenue ainsi que la mise en place d'un service commun entre la communauté et les communes volontaires pour le personnel technique.

Il existe quelques nouveautés : l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI) sont maintenant des compétences obligatoires au même titre que l'aménagement de l'espace (urbanisme), les actions de développement économique, les offices de tourisme et la collecte des déchets ménagers.

Autre nouveauté, c'est la prise de compétence « eau et assainissement » dans le cadre des compétences optionnelles. Cela signifie que le SIDE a été dissous et que c'est la CCPN qui va prendre en charge le traitement des eaux (eau potable, eaux pluviales, assainissement non collectif, assainissement collectif et ses installations (réseaux, lagunes...)) Ces services d'eau et d'assainissement sont financièrement indépendants (création d'une régie) et il ne devrait pour l'instant pas y avoir d'incidence sur les tarifs. Mais la gestion des eaux pluviales est un gros chantier surtout à Nontron.

La Mission Locale, une structure utile aux jeunes et au territoire :

La Mission Locale s'adresse à vous, jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire en recherche d'emploi, de formation, d'une orientation ou tout simplement de réponses aux questions concernant la santé, les déplacements, le logement, les droits et demandes administratives. Un conseiller peut vous accueillir et vous accompagner.

L'antenne de la Mission locale du Haut Périgord se situe place Paul Bert à NONTRON (téléphone 05 53 60 70 50) et un accueil est également réalisé au Centre Médico Social de Piégut-Pluviers, place Yves Massy le 1er lundi après-midi de chaque mois.

Sur place, à l'antenne de Nontron, il est possible d'accéder aux offres d'emploi et d'apprentissage sur le territoire ainsi qu'aux contacts avec les entreprises qui recrutent. Un accompagnement est assuré par une animatrice ou une conseillère professionnelle.

Pour information, la Mission Locale accompagne à l'heure actuelle une dizaine de jeunes de la commune, 250 sur l'ensemble de la Communauté de Communes, cette dernière contribuant à son fonctionnement en versant une subvention annuelle de 1,10 € par habitant soit 17 573 € en 2017. Celle-ci devrait évoluer à 1,60 € par habitant en 2018.

Le Centre Communal d'Action Sociale :

Le CIAS du Périgord Nontronnais intervient sur les 28 communes qui constituent le territoire de la CCPN.

C'est un établissement public administratif dont la vocation est d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de l'intercommunalité, en lien avec les institutions publiques et privées.

Joëlle BOURDEAU, référente de secteur sur Piégut-Pluviers se tient à votre disposition pour constituer les dossiers d'aide à domicile (dossiers caisses de retraite, APA*) et assurer le suivi des prestations. Contact : 05.53.56.55.90.

Mme Nadine CHAUVET, responsable de proximité, se tient

également à l'écoute des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne. Contact : 05.53.60.80.48

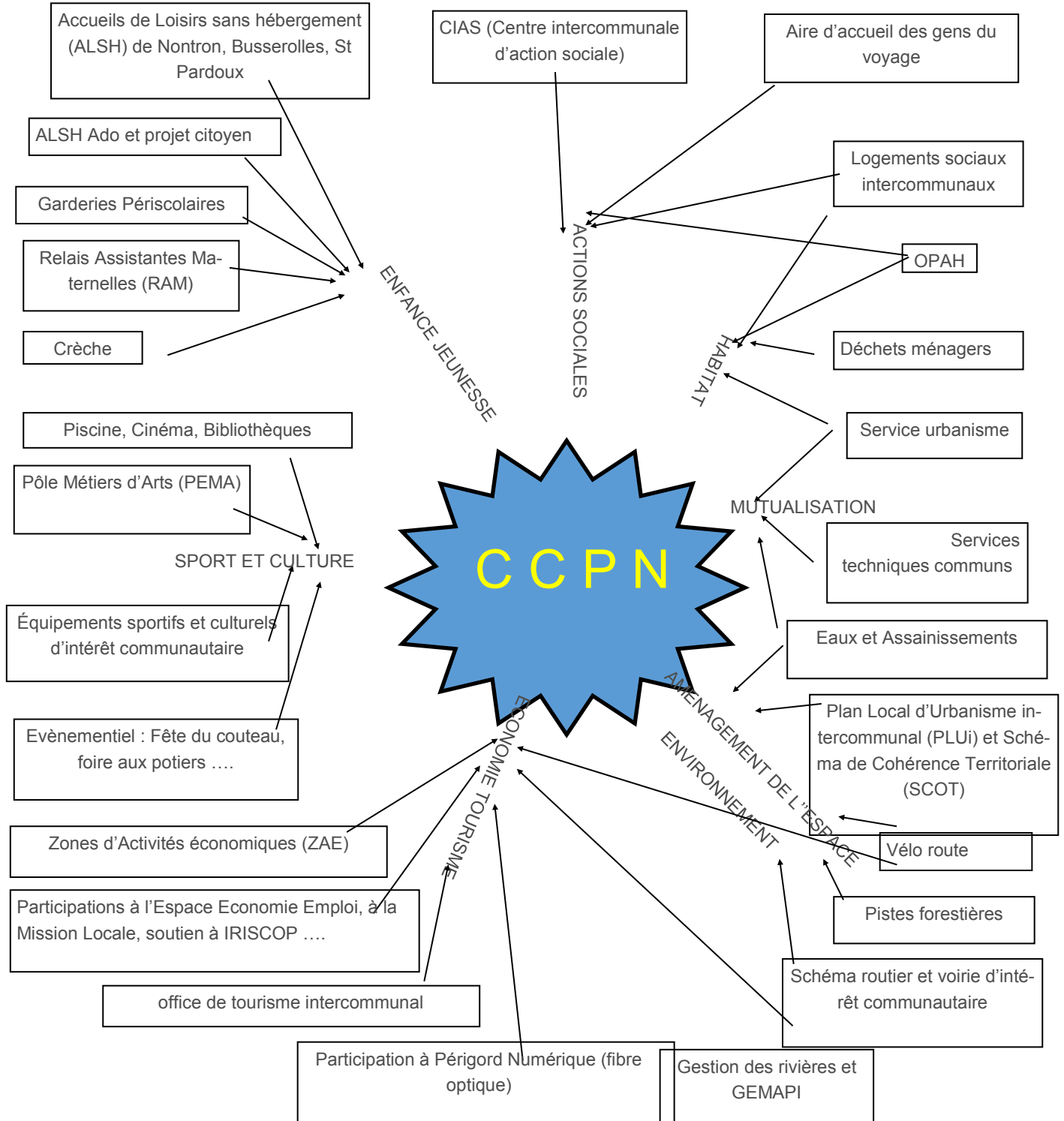
Les élus et membre du Conseil d'Administration et l'ensemble

des agents du CIAS vous souhaitent leurs meilleurs vœux de santé pour l'année 2018.

* L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) n'est pas récupérable sur la succession, les donations ou les legs.



L'INFLUENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LE TERRITOIRE A TRAVERS SES DOMAINES D'INTERVENTION



La voirie intercommunale :

La commission voirie intercommunale statuera définitivement sur la détermination du nouveau réseau intercommunal durant le premier trimestre. Pour la commune, ce schéma ne devrait pas être modifié bien qu'une extension au niveau de la VC 7 (Lapeyre direction de Poperdu) et de la VC 207+208(D675 direction Savignac) soit proposée. Pour 2018, il n'y aura pas de travaux d'investissement, malgré tout la VIC 4 (route de Tous Vents) prioritairement, et les VIC 302/209 (route du Maine du Bost, déviation du marché de Piégut) ont été présentées à la commission pour une planification en 2019. Les modalités de mise en place des travaux de fonctionnement (point à temps) seront cadrés prochainement. La continuité du fauchage sera assuré et un programme de point à temps sera étudié pour cette année 2018.

Info de dernière minute :

Depuis le 1er janvier 2018, Monsieur Pialhoux succède à M Bazinet en tant que Conseiller Communautaire pour la commune d'Augnac en raison du changement de la situation professionnelle de M Bazinet.

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.

Pourquoi lutter contre cette espèce ?

• Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

• Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

• Impact environnemental

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle

biologique synchrones avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

• Les actions préventives

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....

- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.

- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.

- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

• Les actions curatives

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.

- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée a minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.

- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

• Les précautions générales

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.

- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.

- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.

- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm>). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.

- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine

62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon

Mob: 07-81-61-79-99 | Tel: 09-67-01-58-68

Email : zna@fredon-aquitaine.org



De nouvelles démarches administratives plutôt contraignantes :

Comme cela avait été annoncé dans le bulletin précédent, les cartes d'identité ne sont plus délivrées que dans quelques mairies. En ce qui nous concerne il faut aller à la mairie de Nontron mais uniquement sur rendez-vous au 05 53 60 84 00. L'établissement des dossiers se fait le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 et le mardi de 9 h 15 à 11 h 30.

Cela se déroule en 3 étapes : la première pour établir une pré demande en ligne (cette étape peut aussi se faire à la mairie d'Augignac si vous n'avez pas d'accès internet, vous devrez alors créer une adresse mail), puis la prise d'empreintes s'effectuera à Nontron et vous devrez y revenir pour récupérer votre nouvelle carte !

Et cerise sur le gâteau, depuis la fin de l'année dernière les démarches concernant les cartes grises doivent se faire en ligne : demande de duplicata, demande de changement d'adresse, demande de changement de titulaire, déclaration de cession d'un véhicule. Pour cela il faut disposer d'un ordinateur et d'internet pour dans un premier temps créer un compte, attendre de recevoir sur l'adresse mail que vous aurez donnée votre code confidentiel pour pouvoir entreprendre votre démarche et ensuite imprimer votre certificat provisoire. Cela implique que vous possédiez tout l'équipement nécessaire, ce qui loin d'être le cas dans nos campagnes. Bien sûr, la mairie peut vous aider et vous pouvez utiliser l'espace multimédia qui est mis à disposition du public. Plus besoin donc de se déplacer à la Préfecture mais on peut émettre quelques doutes sur le lien social et le choc de simplification !!!

Point sur la vie scolaire :

En premier lieu la Municipalité souhaite la bienvenue aux deux nouvelles enseignantes de l'école de St Estèphe : Mme Rambeaud (Directrice et Mme Chaminade) et remercie Mme Sèverine Cabaret qui a choisi de mettre fin à ses activités au sein du CIAS, ce qui a eu pour conséquence l'arrêt de sa mise à disposition dans la classe de GS/CP. C'est notre ATSEM Mme Annie Desage qui, reprenant à mi-temps, prendra sa suite mais uniquement les matins et c'est Mme Christine Favard qui la remplacera sur les temps de cantine.

Les effectifs sont conformes à ce qui avait annoncé dans le bulletin de juillet 2017, soit 102 élèves sur le RPI AUGI-GNAC / SAINT ESTEPHE, 48 à augignac et 54 à Saint-Estèphe.

L'enseignement des langues :

L'anglais est enseigné du CP au CM2 par les enseignants eux-mêmes. Pour la maternelle il n'est proposé qu'un éveil à la diversité linguistique. Cette année, il n'y a plus de cours d'occitan, l'Education nationale étant en recherche d'un enseignant, le précédant ayant été affecté sur un poste fixe. Les parents ou habitants d'Augignac ayant des compétences en langue vivante et en pédagogie et qui souhaitent s'investir dans ce domaine sont invités à rencontrer les directrices pour d'éventuelles interventions ponctuelles.

Les principaux projets :

Le cycle piscine financé par les collectivités a eu lieu du 14 septembre au 30 novembre sur 10 séances pour les GS / CP et les CE1 / CE2.

Le projet « métier des parents » est également reconduit à Augignac. Chaque parent volontaire est invité à prendre contact avec mme la Directrice s'il souhaite faire découvrir son métier.

A Saint-Estèphe, les CM ont le projet de se rendre au Furoscope et organisent donc des ateliers pour aider au financement..

Les 2 classes de St Estèphe sont engagées dans un projet du Parc Naturel Régional en période 3 (fin d'année scolaire) Pollinisation, botanique, biodiversité et jardinage seront abordés. Un jardin potager a d'ailleurs été mis en place dans le petit enclos de l'école. Cette approche pourrait être complétée par des interventions du CPIE de Varaignes dans le cadre du projet porté par la commune d'Augignac concernant les actions liées à la politique 0 herbicide financée par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Les transports scolaires :

La commune d'Augignac adhère et participe au financement deux syndicats intercommunaux :

le Syndicat Mixte Intercommunal d'Intervention et de Prévention Scolaire de Piégut-Pluviers qui assure le transport de 135 élèves (dont 20 enfants d'Augignac), soit une baisse de 10 élèves par rapport à la précédente année scolaire. La participation des parents est de 64,50 € par semestre, celle de la commune s'élève à 105 € par élève et par an. Le syndicat va mettre en place le TIPI (titre payable par internet). Les familles seront informées de ces nouvelles modalités.

Le syndicat mixte d'Intervention et de Prévention Scolaire de Nontron qui concerne une quinzaine d'enfants de la commune avec une participation annuelle de 138 € pour un enfant ayant droit en deuxième cycle (il existe plusieurs tarifs selon la situation des enfants), celle de la commune s'élevant à 80 € par an et par enfant. Là aussi, on note une baisse des effectifs transportés qui va dans le sens de la baisse générale du nombre d'élèves fréquentant les collèges et lycée du secteur.

Un rappel aux élèves : le port obligatoire du gilet jaune aux arrêts de bus !

Les demandes éventuelles d'arrêts supplémentaires sont désormais étudiées par le Conseil Régional. Il est conseillé de faire remonter vos demandes auprès des syndicats avant les vacances de Pâques pour d'éventuelles créations de points pour la rentrée de septembre 2018.

Une réflexion engagée sur le tissu scolaire :

Enfin, considérant les prévisions démographiques des effectifs scolaires à l'horizon 2020, une réflexion est nécessaire pour essayer de maintenir un tissu scolaire de qualité et de proximité, l'objectif étant d'aboutir à une organisation cohérente sur l'ensemble du territoire autour de nos collèges. Cette réflexion devra associer tous les partenaires du système éducatif, familles comprises.

AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES DU R.P.I SAINT-ESTEPHE- AUGIGNAC

L'Amicale Laïque des écoles du RPI Saint Estèphe – Augignac tient à remercier tous les acteurs du bon déroulement des diverses manifestations organisées : les mairies, les enseignantes, les parents bénévoles et tous ceux qui ont participé en venant assister aux manifestations de cette année 2017 :

- La confection et vente de crêpes à la Boulangerie de Saint Estèphe à l'occasion de la Chandeleur le dimanche 5 Février.
- Le loto et la tombola du 8 Avril à Saint Estèphe.
- Le repas Moules/Frites du 23 juin à Saint Estèphe (Après le spectacle des enfants)
- La confection de crêpes et la vente de gâteaux au vide grenier du 2 juillet à Saint Estèphe
- La confection de crêpes à la brocante et fête patronale d'Augignac le 20 Août.
- La 3^{ème} marche gourmande du 16 Septembre à Augignac.
- La confection de Crêpes et la vente de Gâteaux, Soupe de citrouille, Frites et Sandwichs au vide grenier du 5 Novembre à Saint Estèphe
- Sans oublier la vente de Chocolats et Sapins pour Noël...



**Sortie de fin d'Année scolaire 2017
à l'étang de Saint Estèphe**



Le Père Noël à l'école Maternelle ☺

Tous les bénéfiques ont permis aux enfants des écoles de réaliser des sorties pédagogiques et culturelles en extérieur (L'amicale Laïque finance le transport pour chaque sortie), mais aussi :

- D'avoir des abonnements pour les écoles (journal hebdomadaire entre autre ...)
- L'achat de matériel ludique (Vélos, ballons...)
- De réaliser des goûters pour les enfants des écoles (Carnaval, Noël, Fêtes de fin d'année...)

Les bénéfiques servent également à la participation au voyage scolaire pour les classes de Saint Estèphe (CE1 – CE2 – CM1 et CM2) qui a lieu tous les 4 ans . Année 2016 - 5 jours en Auvergne - Le Prochain voyage scolaire aura lieu en 2020.

L'association FRANCE ALZHEIMER DORDOGNE et CINE PASSION en PERIGORD s'associent autour de 11 projections à travers le Département dans les salles du réseau ciné passion. Si ce sujet vous intéresse le film « La tête en l'air » sera projeté à Nontron le jeudi 8 février à 20 h30 au tarif de 4 euros.



L'Amicale Laïque c'est un bureau :

- Présidente : Mme VEDRENNE Aurélie
- Trésorière : Mme VIROULAUD Coraline
- Vice-Trésorière : Mme DE CARVALHO Anne-Marie
- Secrétaire : Mme MOUGIN Laure
- Vice-secrétaire : Mme ESCH Laetitia
- Des membres actifs (voire très actifs !), tous les bénévoles qui viennent donner un coup de main ponctuellement sur une ou plusieurs manifestations.

**L'ensemble du bureau de L'amicale Laïque vous souhaite
une très bonne année 2018 !**

Un grand merci à vous tous pour les enfants !

Communication de la trésorerie de Nontron :

Depuis septembre 2017, la Trésorerie n'envoie plus de lettres de rappel, celles-ci étant remplacées par une phase comminatoire amiable (PCA) et les dossiers transférés directement à un huissier de justice qui est chargé de contacter les redevables et de recevoir leurs paiements. Il est donc conseillé de choisir le prélèvement automatique surtout pour les factures répétitives : loyers, cantines, assainissements...

Du côté du foot

L'Association Sportive du Pays Granitique qui résulte de la fusion des clubs de Foot Ball d'Augignac et Piégut a reconduit son bureau lors de son Assemblée Générale ordinaire le 23/06/2017

Le club tient à remercier tous les bénévoles qui participent à la vie de notre association, les spectateurs qui viennent encourager nos équipes ainsi que les commerçants, artisans et les communes de Piégut et Augignac qui nous soutiennent.

Bilan de la saison 2016-2017 :

La montée au niveau Départemental 2 de notre équipe première lors de la saison écoulée a occasionné des résultats sportifs décevants. A l'issue du dernier championnat notre équipe première a été rétrogradée au niveau départemental 3.

Il faut toutefois souligner que malgré ces moments difficiles, cette équipe a toujours eu un comportement irréprochable. Pour cette bonne attitude Le District de Foot Ball de la Dordogne nous a classés à la première place du challenge du Fairplay et remis des récompenses (honorifiques et équipements).

L'équipe réserve qui a évolué au 5^{ème} niveau départemental a vécu une saison marquée par des hauts et des bas. L'équipe 1 ayant été amenée à « piocher » plusieurs joueurs du fait d'absences ou de blessures de joueurs habituellement titulaires.

La saison 2017-2018 :

Les résultats décevants de la saison précédente nous ont amenés à revoir notre organisation en se rapprochant du club de Nontron / Saint-Pardoux pour les équipes séniors de niveau District.

Pour cette nouvelle saison les membres de notre club présents à la dernière Assemblée Générale ont voté à l'unanimité en faveur de cette entente.

Le club de Nontron ayant eu la même démarche, nous avons donc engagé 2 équipes séniors en mutualisant nos effectifs respectifs :

- Une équipe engagée en niveau Départemental 3.
- Une équipe engagée en niveau départemental 4.

Les matchs sont répartis sur les terrains d'Augignac, Piégut et Saint Pardoux.

Il faut noter que cette organisation fonctionne déjà au niveau de l'école de Foot « Dronne et Bandiat ». Elle permet à toutes les catégories d'âge (débutants jusqu'aux U18) des communes d'Abjat, Augignac, Milhac de Nontron, Nontron, Piégut, Saint Pardoux, Saint Saud, Villars de pratiquer leur sport favori.

Les matchs de ces catégories d'âges étant aussi répartis sur les terrains de ces différentes communes. Pour cette saison les 2 équipes U 15 jouent à Augignac, l'équipe féminine U17 joue à Piégut.

Il faut souligner que la bonne structuration de cette école de Foot (équipes engagées dans toutes les catégories d'âges, éducateurs diplômés...) a permis d'obtenir le label de la Fédération Française de Foot Ball (7 clubs labellisés en Dordogne).

Guy Couturier, Président

Dates à retenir au cours du 1er semestre 2018 (Sous réserves de modifications)

ACTIVITES RECURRENTES :

Tous les mardis soirs et jeudis matins :

séances de gymnastique volontaire au foyer

Tous les vendredis soirs : séances de yoga

Les jeudis 18/01, 1/02, 15/02, 1/03, 15/03, 29/03, 12/04, 26/04, de 14 h à 17 h ateliers du club de l'amitié

Tous les vendredis de 14 h à 16 h 30 : entretien

MANIFESTATIONS PONCTUELLES :

Dimanche 21 janvier à 11 h : Vœux du Maire

Samedi 27 janvier à 18 h 30 : AG de La Rantelle

Dimanche 28 janvier après-midi : Concours de belote du Club de l'Amitié

Samedi 3 février : Concours de belote du foot

Samedi 10 février : AG du comité des fêtes

Lundi 2 avril : Chasse aux œufs des Dynamiques

Samedi 7 avril : Loto de l'Amicale laïque du RPI

Samedi 14 avril : Concours de belote du foot à Piégut

Samedi 21 ou 28 avril : repas de la GV

Samedi 19 mai : fête de la bière, choucroute du foot

Du 19 au 21 mai : tournoi de foot U13 et U15 à Piégut

Vendredi 22 juin : moules frites de l'Amicale laïque à St estèphe

Dimanche 3 juin : tournoi de foot séniors à Piégut

Samedi 23 juin : sortie GV

Samedi 7 juillet : soirée jambon frites du Comité des Fêtes

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES AUGIGNAC BOURG ET CAMPAGNE

AUGIGNAC bourg	MARDI en journée
BEL AIR	MERCREDI Matin
BOUDIGNAC	MERCREDI Matin
CHEZ PEY	MERCREDI après midi
ETANG DE MILLAU	MERCREDI après midi
LA BEAUFARIE	MARDI après midi
LA CORNADELLE	MARDI après midi
LA FERRIERE	MARDI après midi
LA FRANCHE	MARDI après midi
LA GANE	MARDI après midi
LA GARDE	MARDI après midi
LA PETITE TAVERNERIE	JEUDI après midi
LA ROCHEFOULEE	MARDI après midi
LACOUR	MARDI après midi
LAFARGE	MARDI après midi
LAPEYRE	JEUDI après midi
LAUBANIE	MERCREDI Matin
LE CLOS NEUF	MARDI après midi
LE MAINE DU BOST	MARDI après midi
LE MENICHOU	MARDI après midi
LE MOULIN DE NEBOUT	MERCREDI après midi
LE POINT DU JOUR	MARDI après midi
LE TUPET	JEUDI après midi
LES BREGERES	MARDI après midi
LES CHADAUDS	JEUDI après midi
LES LANDES	JEUDI après midi
LEYGURAS	JEUDI après midi
MAISON NEUVE	MERCREDI Matin
MANZAC	MARDI après midi
NAUVIALLE	MARDI après midi
POUZOL	MARDI après midi
PUY DE PIN	MARDI après midi
PUYBEGOUT	MARDI après midi
ROUBADIERES	JEUDI après midi



S.M.C.T.O.M. de NONTRON
Bois des Charrets
24300 St FRONT sur NIZONNE
Tél. : 05 53 56 20 52
Fax. : 05 53 56 01 99
e-mail : smctom.nontron@wanadoo.fr

COLLECTE DES SACS JAUNES

1er semestre 2018

LUNDI SEMAINE PAIRE / MATIN

Sur la commune sauf Château Renaud et
Moulin de nebout

08-janv

22-janv

05-févr

19-févr

05-mars

19-mars

mardi 03/04/2018 (car lundi 02 férié)

16-avr

30-avr

14-mai

28-mai

11-juin

25-juin

MARDI SEMAINE PAIRE / MATIN

Pour Château Renaud et Moulin de Nebout

9-janv.

23-janv.

6-févr.

20-févr.

6-mars

20-mars

mercredi 04/04/2018 (lundi 2 férié)

17-avr.

mercredi 02/05/2018 (mardi 1er férié)

15-mai

29-mai

12-juin

26-juin



**Un grand merci au comité des fêtes pour
toutes les manifestations organisées en 2017**

Vous avez participé en tant que bénévole ou tout simplement en tant que simple participant aux actions proposées par le Comité des Fêtes au cours de cette année 2017 :

Rallye touristique, soirée jambon frites, inter village, la fête du mois d'août avec son magnifique feu d'artifice, marché d'automne, réveillon de la Saint-Sylvestre

Venez rejoindre l'équipe des bénévoles autour du Président Georges Mathis en participant à l'Assemblée Générale qui aura lieu

le samedi 10 février à 20 h 30 au Foyer Rural

Laurence Gauthier.

ETAT CIVIL (2ème semestre 2017)

Naissances :

Yacine Rabeh DABOUSSI fils de Margot et Fahmi DABOUS-SI le 05 / 08 / 2017, rue du Périgord Vert

Xander, Sébastien INGRAO fils de Paméla et Denis IN-
GRAO, le 28 / 08 / 2017, Rue du Périgord Vert

Elie LABROUSSE-DESCOUT fils de Pauline MOUSNIER et
Benjamin LABROUSSE-DESCOUT le 19 / 11 / 2017, Les Mou-
tas

Mariages :

Barbara FRELETEAU et Karim CHAÏBRASSOU le 26 / 08 /
2017

Christine DAGUE et Stéphane DUBOIS le 02 / 09 / 2017

Valérie MALLEMANCHE et Patrick GENDRE le 03 / 11 /
2017

Décès :

Mme GIRY Raymonde rue des Clédoux, décédée à Nontron
le 10/07/2017

Mme JEAN Marie, Louise, Rue du Périgord Vert, décédée à
Nontron le 13/08/2017

Mme BAUER Maryline, 57 rue du Périgord Vert, décédée à
son domicile le 08/09/2017

Mme MARSOLLIER Jocelyne née VASSOR-VEILLEMARD,
Rue de Saint-Estèphe, décédée à Périgueux le 12/09/2017

Mme CHOLIERE Micheline née SUCHETET Rue des Clé-
doux décédée à Périgueux le 11/11/2017

Ont été également inhumés à Augignac :

Mme Andréa VIGNERON née GAUDOUT décédée à Nontron
à son domicile le 21/09/2017

Mme Colette BENOIT née FAURIE, décédée à Périgueux le
08/11/2017

STATISTIQUES 2017

4 naissances

3 mariages

17 décès (dont 11 dans la commune)

Nous contacter

Maison des Services Publics

**3 place de la Mairie
24300 AUGIGNAC**

**Tél. : 05.53.56.80.12
Fax : 05.53.56.81.65**

mairie.augignac@wanadoo.fr

Visitez notre site internet : **www.augignac.fr**

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Mercredi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 17 h
- Vendredi de 8 h à 13 h et de 13 h 30 à 18 h
- Sur Rendez Vous les autres jours

Agence Postale Communale :

- mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h (**et le lundi matin depuis le 1er mars 2017**)

SOMMAIRE

Dans ce numéro

- Le mot du Maire page 1
- Le point sur nos ac-
tions en 2017 et les
prévision pour 2018
page 2
- De la convivialité des
plus jeunes aux plus
anciens page3
- Des nouvelles de la
com com pages 4 et 5
- La lutte contre
l'ambrosie page 6
- Nouvelles démarches
administratives page 7
- Du côté de l'école page
8
- La page de l'Amicale
laïque page 9
- Le club de foot et
dates à retenir page 10
- Calendrier des col-
lectes des sacs jaunes
et info trésorerie page
11
- Etat civil et sommaire
page 12

Le bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac
Responsable de la publication : M Pierre PEYRAZAT, Maire
Conception : Mme GRASSET, Mrs BARTEAU, BAZINET,
MARENDA, PEYRAZAT
Photos : Bernard Bazinet, Yoann Marena, Xavier Lavallée
et Amicale laïque
Distribution : Les Conseillers Municipaux
Impression : imprimerie Peyronnet (Sceau St Angel)